

L'Université et l'éducation physique de la jeunesse

Autor(en): **J.L.**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Schweizer Schule**

Band (Jahr): **28 (1941)**

Heft 21: **Vorunterricht und pädagogische Rekrutenprüfung**

PDF erstellt am: **21.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-537801>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

sind sehr gesund und beleben die Blutzirkulation. Doch es genügt nicht, dass Duschen, Umkleideräume usw. zur Verfügung stehen; die Zöglinge müssen zu ihrem Gebrauch erzogen werden. Alle sollen wissen, dass nach dem Sportbetrieb umgezogen und geduscht wird.

All das sind gewichtige Fragen! Heute mehr als je! Wir stehen als Soldaten an der Grenze und machen eine harte Schule durch. Da dürfen die Gymnasiasten, die bald unsere

Kameraden sind, nicht müssig bleiben; jetzt schon sollen sie durch geistiges und körperliches Training dem Vaterlande dienen. Der Sport als Erziehungsmittel ist nicht zu unterschätzen. Als Spiel erzieht er zur Kameradschaft; zur Willenschulung sei er der Jugend besonders empfohlen. Dann werden auch die Worte unseres Generals verwirklicht: „Ein starker Körper gehorcht, ein schwacher Körper befiehlt.“

C. C.

L'Université et l'éducation physique de la jeunesse

Selon l'art. 102 de la nouvelle organisation militaire de 1907 les cantons doivent veiller à ce que la jeunesse masculine reçoive l'enseignement de la gymnastique pendant toute la scolarité. Cet enseignement est donné par des maîtres qui ont reçu l'instruction nécessaire dans des institutions formant des maîtres de gymnastique ou dans les cours pour maîtres de gymnastique organisés par la Confédération.

Pour l'âge scolaire, l'enseignement de la gymnastique est donné pendant toute l'année scolaire; on doit consacrer à cet enseignement au minimum deux heures par semaine et par classe.

Le personnel enseignant reçoit dans les écoles normales, cantonales et privées, l'instruction dont il a besoin pour enseigner la gymnastique. Dans ces établissements, tous les élèves sont tenus de suivre au minimum deux heures de gymnastique par semaine dans les classes inférieures et trois dans les classes supérieures.

La gymnastique est une branche d'examen obligatoire dans les écoles normales.

Le 29 septembre 1924, le Conseil fédéral décida, à la demande de la Commission fédérale de gymnastique et de sports, la création d'un diplôme fédéral de maître de gymnastique. L'ordonnance sur l'instruction préparatoire du 2 novembre 1909 est complétée par l'art. 12^{bis} suivant: « La Con-

fédération organise, en collaboration avec les universités, des examens pour les candidats et candidates qui désirent obtenir le diplôme fédéral de maître de gymnastique. Ce diplôme autorise, sous réserve des prescriptions cantonales sur l'éligibilité, à enseigner la gymnastique dans les écoles primaires et secondaires, dans les progymnases et dans les institutions analogues. » Un règlement d'examen entra en vigueur le 28 novembre 1924. Il est prévu un diplôme II pour les maîtres de gymnastique aux écoles normales et aux écoles moyennes supérieures. Des cours, pour l'obtention du diplôme I, se donnent depuis l'année 1922 à l'Université de Bâle.

L'Ecole polytechnique fédérale de Zurich, en collaboration avec la Commission fédérale de gymnastique et de sports organisa pour la première fois pendant le semestre d'hiver 1936/1937 les études pour former les maîtres de gymnastique et de sports des écoles supérieures et des universités. Pour y être admis au titre d'étudiant régulier, il faut avoir suivi quatre semestres d'université et avoir obtenu le diplôme de maître secondaire.

A côté du diplôme de maître secondaire, les candidats devront produire soit le diplôme I de maître de gymnastique de l'Université de Bâle, soit une pièce équivalente; sinon ils devront subir un examen d'admis-

sion qui déterminera leurs aptitudes physiques ainsi que leurs connaissances méthodiques de l'enseignement.

Les exigences qu'imposent au maître l'enseignement de la gymnastique sont variées autant que nombreuses. La force physique et la persévérance seront mises à contribution ici plus que dans toute autre branche. Les démonstrations, les commandements à haute voix, parfois prolongés, l'aide effective et la surveillance de tous les instants pour être prêt à intervenir, fatiguent, parce que prolongés. Et cette mise à contribution est plus forte encore quant à la tension psychique et nerveuse comparativement aux autres disciplines. Le contrôle des exercices et le maintien de la discipline exigent une attention continuelle. Et la dispersion des élèves sur un emplacement étendu, constamment en mouvement, soit dans un travail commun, soit dans celui réparti en plusieurs endroits ou engins, rend cette tâche plus difficile encore. A cela s'ajoutent aussi, malgré l'absence d'exercices dangereux, toutes les précautions à prendre pour éviter des accidents désagréables, provoqués par l'imprudence de l'un, la faiblesse de l'autre, l'inhabileté d'un troisième. De telles exigences représentent pour le maître une lourde tâche, s'il veut tenir compte de toutes ces obligations.

Certaines aptitudes physiques sont réellement indispensables au maître pour ses démonstrations. Il ne saurait se contenter de la connaissance de la matière qu'il doit enseigner.

Il va sans dire qu'une formation théorique suffisante est également indispensable pour un enseignement normal de la gymnastique. Elle doit comprendre les connaissances du corps humain et du fonctionnement de ses principaux organes, la connaissance de l'effet des divers exercices sur le corps et ses organes, ainsi que du besoin d'exercice aux différents âges et degrés scolaires. La gymnastique est une branche sui generis de

l'éducation. C'est la raison pour laquelle les connaissances pédagogiques et méthodiques ne sauraient être négligées.

La gymnastique étant une branche de l'éducation, il est indispensable aussi que le maître de gymnastique soit un éducateur. Il ne suffit pas d'être un gymnaste montrant des exercices, même à la perfection, ou les expliquant pour les faire exécuter.

Dans quelque domaine de l'éducation que ce soit, l'éducateur doit avoir une conception élevée et objective de sa situation. Il doit posséder une culture générale suffisante, être animé du plus grand amour pour la jeunesse, d'un dévouement inaltérable dans lequel il puisera la force nécessaire à l'accomplissement de sa lourde tâche. Alors seulement, le maître de gymnastique sera un éducateur au vrai sens du mot, se mettant au service de l'éducation générale de l'humanité, éducation tout à la fois physique, intellectuelle et morale.

Ce qui précède est nécessaire d'être remémoré, car on a trop tendance, pour des raisons d'économie ou autres de désigner comme maître de gymnastique soit un gymnaste habile ou un sportif spécialisé dans une seule discipline.

L'Université a sa place tout indiquée pour le perfectionnement intellectuel des maîtres de gymnastique. Elle devrait être la source à laquelle ils iraient puiser les connaissances nouvelles et à laquelle ils pourraient recourir, raviver et étendre leur formation intellectuelle. La création d'un organe supérieur pour le contrôle de l'éducation physique devrait être créée au sein de nos universités de Suisse. Les universités de Bâle et Zurich ont compris le rôle qu'elles étaient appelées à jouer en Suisse dans le développement de l'éducation physique de la jeunesse estudiantine, mais malheureusement en Suisse romande nous sommes encore en retard.

Lorsqu'il arrive à l'Université, l'étudiant a terminé ses classes primaires, généralement six ans, puis ses classes secondaires ou gym-

nasiales, de six à huit ans pour les classiques ; il a donc atteint ses vingt ans et aura bénéficié d'un enseignement de la gymnastique durant douze à quatorze ans, il devrait être prêt physiquement. Hélas, la réalité est différente ! Depuis une vingtaine d'années que nous dirigeons le mouvement sportif universitaire, nous constatons qu'une minorité seulement est apte à recevoir à l'université un enseignement physique supérieur. Il y a encore trop d'étudiants qui n'ont aucune préparation aux exercices aux engins, le deuxième degré scolaire pour la gymnastique dépasse déjà leur possibilité ! Ce sont surtout les étudiants arrivant de collèges de la Suisse romande qui sont les moins bien préparés. De certains collèges de Suisse allemande, par contre, nous parvenons des étudiants qui sont réellement bien exercés.

A quoi cela tient-il ? A différentes causes. Les heures obligatoires, prévues par le règlement rappelé ci-avant, n'ont pas été consacrées à l'enseignement de la gymnastique, quelquefois parce que les programmes d'études sont surchargés ou que les instituts n'ont pas à leur disposition les maîtres qualifiés ou des installations appropriées. Il y a aussi certaines dispenses pour la gymnastique accordées trop facilement, dispenses demandées parce que l'étudiant est trop enclin à éviter une petite fatigue physique nécessaire à sa santé. Pour ces étudiants — là leur admission dans les caisses de maladie des universités ne devrait être acceptée que sous certaines réserves, primes plus élevées, etc.

Que dire des performances sportives accomplies par nos universitaires ? Elles sont réjouissantes et souvent ce sont nos étudiants qui sont sélectionnés pour les équipes représentatives nationales. Les universitaires organisent régulièrement des compétitions sportives où brillent quelques champions alors que ce serait toute une élite, de plus en plus nombreuse, qui devrait y participer. Alors seulement, on pourrait dire que l'éducation physique dans les universités est en progrès.

Arriver premier en utilisant souvent toutes les ficelles du métier, aux courses départs prématurés, aux jeux emplois de moyens illicites, etc. ne contribuent pas à la formation du caractère et l'éducation physique bien comprise a aussi dans son programme le développement des vertus sociales, spécialement par les jeux. Dans le jeu l'étudiant appartient à un parti. Et les vœux personnels doivent s'effacer devant les nécessités de la collectivité, sans quoi le parti ne peut prétendre à aucun succès surtout si, en outre, le sentiment de la responsabilité était absent. Chaque faute rappelle à l'étudiant, continuellement, la nécessité des égards envers autrui et de sa protection, et il finit par se familiariser avec l'esprit de conciliation, la camaraderie, l'entraide, qualités qu'il fera siennes, peu à peu, et qu'il envisagera alors comme indispensables.

On ne considère pas encore suffisamment sous cet angle l'éducation physique, il est donc indispensable que l'école tienne davantage compte de la formation du caractère et des sentiments généreux et nobles qui remplaceront heureusement l'interprétation trop unilatérale de cette éducation.

Formons d'abord des hommes et des caractères avant de nous consacrer uniquement à quelques champions qui servent de réclame et qui souvent ne sont que des étoiles filantes dans le monde sportif.

Le nombre de plus en plus croissant d'étudiants appelés aux écoles d'officiers permet de constater que l'éducation physique prend de plus en plus la place qu'elle doit occuper au programme scolaire. Fribourg, avec ses nouveaux bâtiments universitaires, son stade dont les vestiaires modernes viennent d'être achevés, sa halle de gymnastique spacieuse et munie des engins les plus modernes, sa faculté de médecine, son institut de pédagogie, pourrait jouer en Suisse romande pour le développement physique de la jeunesse estudiant-

tine le même rôle que les universités de Bâle et Zurich jouent en Suisse alémanique.

De plus, le contrôle médical sportif obligatoire devrait être introduit.

L'Université de Fribourg s'est intéressée dès le début au mouvement sportif qui commençait à se dessiner parmi les étudiants. Depuis une vingtaine d'années, des leçons de culture physique figurent à son programme. Annuellement des compétitions sportives s'y déroulent, des représentations sont déléguées aux différentes manifestations sportives interuniversitaires.

Actuellement, le développement de l'éducation physique a pris un essor réjouissant

et par l'introduction d'un maître de sports permanent, un nombre de plus en plus grand de nos étudiants pourront bénéficier des bienfaits d'une éducation physique méthodique et raisonnée. J. L.

Die 4. Konferenz Katholischer Mittelschullehrer der Schweiz (KKMS.)

ist auf Dienstag, den 7. April, in Aussicht genommen, im Hotel Gotthard, Luzern. Sie wird in einer Reihe von Kurzvorträgen das Thema behandeln: Konzentration der einzelnen Fächer im Hinblick auf die Gesamtbildung. Ein genaueres Programm wird rechtzeitig in der Presse veröffentlicht. Der Vorstand der KKMS.

Umschau

Unsere Toten

Stephan Simeon, alt Lehrer, Luzern

Am 26. Januar starb in Luzern im Alter von 79 Jahren Herr alt Lehrer Stephan Simeon. Der Verstorbene war ein Graubündner. Er blieb auch während den 41 Jahren, da er in Luzern wohnte und wirkte, immer in treuer Anhänglichkeit mit seiner engern Heimat verbunden. In seiner Familie wurde romanisch gesprochen, und Jahr für Jahr verlebte er seine Ferien im Bündnerland.

In Alvaneu erblickte er das Licht der Welt. Sein Vater war damals dort Lehrer und Baumeister. Seine Jugendzeit verlebte er zum grössten Teil in Lenz, wohin seine Eltern in seinem fünften Lebensjahr übersiedelten. In Chur besuchte dann der talentierte Knabe die Kantonsschule. Er wollte in die Fußstapfen seines Vaters treten und Lehrer werden. Seine Berufswahl hat ihm kaum grosse Schwierigkeiten gemacht; seine Anlagen und Talente wie auch seine ausgeprägte Zuneigung zum Lehrerberuf waren wohl fast zwingende Gegebenheiten. Da wurde durch den jähen Tod seines Vaters die Weiterführung seiner Studien in Frage gestellt. Der Hilfe Gottes und guter Menschen verdankte es der Verstorbene nach seinen eigenen Worten, dass er sein Ziel dennoch erreichte. 1882 verliess er mit bestem

Diplom das Seminar in Chur. 9 Jahre unterrichtete nun der junge Lehrer an der Schule von Brienz im Albulatal, wo er sich auch sehr vielseitig und erfolgreich musikalisch betätigte.

Aus finanziellen Gründen waren die Bündnerlehrer von jeher gezwungen, während den Sommermonaten eine nebenberufliche Tätigkeit auszuüben. So hat sich auch Lehrer Simeon manchen Sommer als Kellermeister und Kellner in verschiedenen grossen Kurorten zusätzlichen Verdienst verschafft und dabei sicher auch einen guten Teil seiner sichern Menschenkenntnis und reichen Lebenserfahrung erworben. Doch blieb ihm diese Sommerbeschäftigung immer nur ein hartes Müssen, und gern hätte er sich ausschliesslich der Schule gewidmet. 1891, ein Jahr nach seiner Verheiratung mit Frl. Bossi de Callist von Brienz, ging dieser Wunsch in Erfüllung, indem er als Lehrer an die kath. Hofschule in Chur gewählt wurde. Nachdem er daselbst während 8 Jahren erfolgreich tätig war, gelang es ihm, dank seiner glänzenden Ausweise, in Luzern eine Lehrstelle zu erhalten, wo er denn 31 Jahre zum Segen der Schule wirkte.

Stephan Simeon war wirklich der geborene Lehrer. Wer, wie der Schreibende, das Glück